

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an **deux mille vingt trois, le vingt neuf août**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, Mme Fanny ROBY, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT (arrivée : 19H43), M. Ian ANGUS, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Secrétaire : M. Olivier SÉBENNE. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01 - Approbation du Procès-Verba1 de la séance du Conseil Municipal du mardi 20 juin 2023
- 02 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 03 - Déclassement et aliénation d'une portion de voie communale à Fourneaux après enquête publique
- 04 - Convention déterminant les effets administratifs et financiers de la création d'un service commun
- 05 - Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune
- 06 - Réalisation d'une sculpture à l'église de La Rochette
- 07 - Acceptation de la réalisation de travaux à l'Eglise de La Rochette, selon dispositions testamentaires
- 08 - Travaux de mise aux normes électriques de deuxième logement de l'Ecole de Fourneaux
- 09 - Travaux de mise aux normes électriques du logement de la mairie de Saint-médard
- 10 - Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
MA-DEL-2023-031	Déclassement et aliénation d'une portion de voie communale à Fourneaux après enquête publique	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -de déclasser une partie de cette portion de voie communale, du chemin du Vieux Fourneaux, d'une contenance de 26m <sup>2</sup> en vue de sa cession ; -de fixer le prix de vente dudit terrain à 3€/m <sup>2</sup> ; -les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge du pétitionnaire ;	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2023-032	Convention déterminant les effets administratifs et financiers de la création d'un service commun	Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette convention, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : -d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention, déterminant les effets administratifs et financiers de la création d'un service commun, avec la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine. -les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2023-033	Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune	Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : -d'autoriser M. LE MAIRE à réactualiser et signer le devis d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune, avec La Poste. -les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.	Adoptée à l'unanimité (4 abstentions)

	Réalisation d'une sculpture à l'église de La Rochette		Ajournée
MA-DEL-2023-034	Acceptation de la réalisation de travaux à l'Eglise de La Rochette, selon dispositions testamentaires	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : -d'accepter d'entreprendre des travaux à l'Eglise de LA ROCHETTE, convenus et réglés par la FONDATION De France, légataire universelle de Mme RAMELLA. -d'autoriser M. LE MAIRE à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité
	Travaux de mise aux normes électriques de deuxième logement de l'Ecole de Fourneaux		Ajournée
	Travaux de mise aux normes électriques du logement de la mairie de Saint-Médard		Ajournée

#### DECISIONS DU MAIRE

-Décision N° MA-DEC-2023-006 portant sur l'achat d'un lave-vaisselle à la cantine de Fourneaux :

*Afin d'éviter les pannes récurrentes du lave-vaisselle et au vu de la vétusté et de la difficulté à se procurer des pièces de remplacement, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de la Société Proxifroid, située à GUERET, portant sur l'achat et l'installation d'un nouveau lave-vaisselle pour un montant total de 1 451,00 € HT, soit 1 741,20 € TTC.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H30.  
Affiché le 05 septembre 2023.

